
FORMATION d'ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

Contexte

DEAES – Référentiels

Tableau passerelles – Janvier 2016

Décret n°2016-74 du 29 janvier 2016

Arrêté du 29 janvier 2016

Arrêté du 11 mars 2016

3ter – Arrêté DEAES du 14 novembre 2016

Arrêté du 22 décembre 2017 – Livret Formation du certificat de spécialité complémentaire AES

Prérequis

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre âgés de 18 ans au 1er jour d'entrée en formation
- Bénéficier d'un accord de prise en charge de la formation pour les situations d'emploi
- Avoir passé avec succès les épreuves d'admission

Objectifs généraux

Acquérir une identité professionnelle

Valider les 4 domaines de compétences du référentiel de certification.

Contenus

L'enseignement théorique est composé de quatre domaines de formation (DF) :

- DC 1 : se positionner comme professionnel dans le champ de l'action social : 140 heures ;
 - Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel
 - Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention
 - Mobiliser les connaissances théoriques et pratiques pour se positionner dans le projet de la personne
- DC 2 : accompagner la personne au quotidien et dans la proximité : 161 heures ;
 - Organiser et assurer le suivi de son intervention en fonction des objectifs définis dans le projet personnalisé
 - Favoriser et préserver l'autonomie de la personne en repérant et développant ses potentialités
 - Prendre soin et veiller au bien-être de la personne dans un contexte d'accompagnement de proximité
 - Accompagner la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
 - Accompagner la personne dans ses activités ordinaires et la gestion de son quotidien
- DC 3 : coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés : 91 heures ;
 - Communiquer sur son intervention dans son environnement institutionnel et professionnel
 - Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle pour rendre plus efficient l'accompagnement de la personne
 - Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets personnalisés d'accompagnement
- DC 4 : participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne : 112 heures ;
 - Faciliter la vie sociale et citoyenne de la personne
 - Coopérer avec la famille et l'entourage pour l'intégration sociale et citoyenne de la personne et se situer en tant qu'interface
 - Accompagner la personne dans la mise en œuvre des activités collectives en suscitant sa participation
 - Accompagner la personne dans son affirmation et son épanouissement

Modalités pédagogiques

Alternance intégrative : 525 heures de formation théorique et 840 heures de formation pratique

Pédagogie active. Apports conceptuels à partir des expériences des apprenants.

Modalités d'évaluation

Voir le référentiel de certification joint.

Intervenants

Cadres pédagogiques, Universitaires, Professionnels de terrain.